Image not found or type unknown

Les auxiliaires de justice : définition et contours

Actualité législative publié le **09/05/2023**, vu **1870 fois**, Auteur : Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA

Les auxiliaires de justice : définition et contours

Citation :

> ""Auxiliaire de justice", est l'expression qui désigne collectivement l'ensemble des professions qui concourent au fonctionnement du service public de la Justice. Cette qualité est reconnue notamment aux avocats, aux huissiers de justice [devenus commissaires de justice] et aux administrateurs judiciaires et aux mandataires liquidateurs."

Source et de plus :

https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/auxiliaire-de-justice.php

DE PLUS :

https://www.cours-appel.justice.fr/nancy/les-auxiliaires-de-justice-officiers-publics-et-ministeriels

https://justice.ooreka.fr/astuce/voir/693823/auxiliaire-de-justice

https://www.vie-publique.fr/fiches/38267-qui-sont-les-auxiliaires-de-justice

https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/profession-avocat-profession-prestigieuse-27647.htm

https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/profession-notariale-profession-importante-pour-27646.htm

https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/huissier-justice-desormais-commissaire-justice-27645.htm

CONNEXE :

https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/officiers-publics-ministeriels-definition-delimitation-34088.htm

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés